

## Erratum

### Décret 1036-99, 8 septembre 1999

CONCERNANT le Règlement sur les titres d'assureur-vie certifié et d'assureur-vie agréé

*Gazette officielle du Québec*, 15 septembre 1999, 131<sup>e</sup> année, numéro 37, Partie 2, page 4131.

À la page 4131, décret 1036-99, dans la référence à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, on aurait dû lire «(1998, c. 37)» au lieu de «(1998, c. 38)».

32842

### Décret 867-99, 4 août 1999

CONCERNANT une modification au décret n<sup>o</sup> 710-99 du 23 juin 1999

*Gazette officielle du Québec*, 18 août 1999, 131<sup>e</sup> année, numéro 33, Partie 2, page 3915.

À la page 3915, décret 867-99, deuxième ligne du dernier paragraphe, on aurait dû lire «modifié par le décret n<sup>o</sup> 818-99» au lieu de «modifié par le décret n<sup>o</sup> 819-99».

32841

### Piégeage et commerce des fourrures

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1)

*Gazette officielle du Québec*, 15 septembre 1999, 131<sup>e</sup> année, numéro 37, Partie 2, page 4175, arrêté ministériel numéro 99026 en date du 31 août 1999.

À la page 4179, ANNEXE III intitulée PÉRIODES DE PIÉGEAGE DANS LES UGAF, première ligne de la colonne «**Rat musqué**», il aurait fallu lire «18 10/30 04» au lieu de «18 0/30 04».

32833

### Remplacement de l'annexe 37 du décret n<sup>o</sup> 573-87 du 8 avril 1987 concernant la désignation et la délimitation des terres du domaine public

*Gazette officielle du Québec*, 15 septembre 1999, 131<sup>e</sup> année, numéro 37, Partie 2, page 4190.

La carte, annexée à l'arrêté ministériel numéro 99027 du 2 septembre 1999 concernant le sujet en rubrique, aurait dû être précédée de l'identification «**ANNEXE 37**» et non «**ANNEXE 1**».

32834

### Remplacement de l'annexe 39 du décret n<sup>o</sup> 573-87 du 8 avril 1987 concernant la désignation et la délimitation des terres du domaine public

*Gazette officielle du Québec*, 15 septembre 1999, 131<sup>e</sup> année, numéro 37, Partie 2, page 4192.

La carte, annexée à l'arrêté ministériel numéro 99028 du 2 septembre 1999 concernant le sujet en rubrique, aurait dû être précédée de l'identification «**ANNEXE 39**» et non «**ANNEXE 1**».

32835